

**RÉGIE DE L'EAU**  
EUROMÉTROPOLE DE METZ

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

**DÉLIBÉRATION N° 34/2023**

**SÉANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023**

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le lundi 18 septembre 2023)

Présents : 9

Absents : 10

(Pouvoirs : 5)

Présents : Mesdames Claire ANCEL, Yolande VON HOF, Messieurs Antoine DORR, Michel DUMONT, Jean-Luc BOHL, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Salvatore TABONE.

Absents excusés : Bertrand DUVAL (pouvoir donné à Pierre MUEL)  
Odile JACOB-VARLET (pouvoir donné à Michel LISSMANN)  
Thierry HORY (pouvoir donné à Roger PEULTIER)  
Bernard STAUDT (pouvoir donné à Antoine DORR)  
Lucien VETSCH (pouvoir donné à Salvatore TABONE)  
Jean BAUCHEZ, Philippe HARDY, François HENRION, Véronique KREMER,  
Frédéric NAVROT

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT N° 1 A L'ACCORD CADRE MP2021-05  
TRAVAUX SUR RESEAU D'EAU POTABLE**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'accord cadre MP2021-05 de travaux sur le réseau d'eau potable, d'une durée de trois ans, viendra à échéance le 30 juin 2024.

Au vu des aléas d'exploitation rencontrés qui ont conduit à confier différentes opérations au prestataire dans le cadre de cet accord cadre, l'enveloppe maximale contractuelle sur la durée du marché sera atteinte avant la fin de l'année 2023.

Aussi, il convient d'augmenter le montant plafond de l'accord cadre de 100 000 € HT afin de couvrir toutes éventuelles interventions d'urgence ou de travaux que la Régie ne pourrait seule honorer, ces interventions étant susceptibles d'advenir avant le terme contractuel de l'accord cadre.

Après présentation des ajustements sollicités et avis de la CA  
demande au Conseil d'Administration :

- de valider l'avenant n° 1 à l'accord cadre MP2021-05 de travaux sur le réseau d'eau potable
- d'autoriser la Directrice à signer toutes pièces relatives à ce dernier.

## MOTION

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 9 juin 2021 portant attribution de l'accord cadre mono attributaire MP2021-05 relatif aux travaux sur réseau d'eau potable,

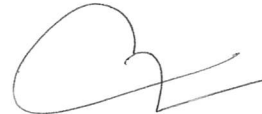
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 septembre 2023,

**VALIDE** l'avenant n° 1 à l'accord cadre MP2021-05 relatif aux travaux sur le réseau d'eau potable,

**AUTORISE** la Directrice de la Régie à signer toutes pièces relatives à ce dernier.

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 27 septembre 2023,

Le Président,



**Pierre MUEL**

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.